

RÉACTIONS DEVANT LA RÉVOLUTION DE QUELQUES PHILOSOPHES DES LUMIÈRES

par
François LEGER

J'examinerai le cas de trois intellectuels classés à la fin de l'Ancien Régime comme partisans des Lumières, et m'efforcerai de comprendre comment ils sont devenus des contre-révolutionnaires décidés. Il s'agira de l'abbé Morellet, d'André Chénier et de Joseph de Maistre.

Commençons par l'abbé Morellet.

André Morellet naquit à Lyon en 1727. Il était le fils d'un petit marchand – papetier et sera l'aîné de quatorze enfants. Pour cet aîné le père consentit des sacrifices et, ayant l'ambition qu'il devint prêtre, parvint à le faire admettre dans un des collèges de Jésuites de la ville. André dut y travailler ferme sous des maîtres souvent rudes, y fit de sérieux progrès, termina sa rhétorique à l'âge de quatorze ans et fut alors expédié dans un séminaire parisien.

En même temps qu'il recevait l'enseignement de cet établissement, et commençait à y recevoir les ordres, il poursuivit des études de théologie, fut reçu à son baccalauréat et obtint sa licence. Il avait alors réussi à être admis parmi les *Socii*, sociétaires de la vénérable Sorbonne qui menaient là une existence que Morellet a comparée à celle des *Fellows* d'Oxford ou de Cambridge. C'était un endroit où on faisait des relations utiles et Morellet s'y lia d'une amitié durable avec deux futurs ministres, le jeune Turgot et le jeune Loménie de Brienne.

Ces jeunes gens étaient libres et gais, pas tous très pieux. Turgot et Morellet se moquaient beaucoup de l'enseignement de leurs professeurs et plaisantaient sur les dogmes. Alors que Turgot renonça bientôt à l'état ecclésiastique, tandis que Loménie de Brienne devait devenir archevêque de Sens, Morellet qui dans ses mémoires passe très vite sur cet épisode, semble s'être arrêté avant d'avoir reçu la prêtrise et n'exercera jamais en fait aucun ministère. Devenir vicaire de paroisse lui faisait horreur. Il n'avait, en tout cas, pas encore quitté la Sorbonne qu'il s'était déjà introduit dans un monde littéraire plus qu'évolué. Toujours cependant il continua à croire fermement en Dieu et n'hésita jamais à rompre des lances en son honneur. Pour le reste il était d'accord avec la plupart des idées de son nouveau milieu : tolérance civile et religieuse, liberté d'expression, liberté économique, critique de la superstition, critique des abus politiques et sociaux etc...

Morellet fit à ce moment la connaissance de Diderot et celle de d'Alembert qui l'impressionnèrent profondément et le chargèrent de rédiger plusieurs des articles religieux de l'*Encyclopédie*. C'était une tâche délicate dont il se tira habilement. Il ne prenait ses sujets que sous l'angle historique et narratif, gardait un ton très uni, mais, sans en avoir l'air, s'accordait le plaisir de n'omettre dans ses exposés aucune des difficultés qu'avaient soulevées les thèses orthodoxes. C'est ainsi, par exemple, que dans son article sur les *Gomaristes* hollandais, il s'amusait doucement, par personnes interposées, des querelles des jésuites et des jansénistes. Ses employeurs furent contents de lui, comme il l'était d'eux, et sa vie durant, il demeura désormais dans la mouvance philosophique.

1793, *Septembre* – Là, il a un moment de faiblesse. N'ayant plus le sou, il voudrait bien toucher la petite pension qui revient aux hommes de lettres, mais il lui faudrait un certificat de civisme qu'il ne peut obtenir que de la Commune. Pour essayer d'y parvenir il se rend plusieurs fois à l'Hôtel de Ville et tente d'attendrir les juges qu'on lui désigne en invoquant ses anciennes polémiques contre le despotisme et la superstition, et en citant La Harpe et Condorcet comme étant de ses amis. Ce n'est pas très brillant de sa part, mais cette pauvre habileté est classique ! En l'occurrence d'ailleurs il n'arrive à rien !

1794, *premier semestre* – Il sort le moins qu'il peut pour ne pas rencontrer les sinistres charrettes qui passent dans son quartier en route vers la place de la Révolution. A huis clos, il se débonde en rédigeant un conte atroce à la manière de Swift. Il y propose l'établissement d'une *Boucherie Nationale* qui, pour le ravitaillement des consommateurs leur débiterait le chair des condamnés.

1794, *second semestre* – Même après la chute de Robespierre, la Convention demeure terrible. Elle entend confisquer les biens des enfants des malheureux que les tribunaux révolutionnaires ont condamnés. Morellet profite de ce qu'on peut, à ses risques et périls, recommencer à publier, pour entamer une campagne contre ce délai de justice et sur ce thème sort en décembre *Le Cri des familles*.

1795 – Suite de sa campagne et publication de *La cause des pères*, car ce ne sont plus seulement les enfants des condamnés dont les biens seront confisqués, mais aussi ceux de leurs parents.

1796 – Poursuite de la même campagne et publication de *Dernière défense des pères et mères, des aïeuls et aïeules d'émigrés*. D'autres brochures seront ou auront été écrites par lui sur ce sujet et en tout, il en aura publié sept, faisant près de cinq cent pages, sans d'ailleurs obtenir aucun résultat immédiat.

Il allait cependant avoir bientôt soixante dix ans et ne se jettera plus dans aucune trop grande bagarre. Il estimait avoir fait son devoir sans palinodies ni conversion, aussi bien contre la Révolution qu'avant elle et se décerne dans ses *Mémoires* un satisfecit général. « *J'avais, dit-il, combattu Palissot et Linguet sans autre intérêt que celui du bon sens. J'ai défendu les enfants des proscrits sans autre intérêt que celui de la justice et de l'humanité* ».

Il eut pu en rester là mais, avant d'entrer dans une retraite où il ne s'occupera plus que de littérature, il a encore voulu en 96, que ses anciens maîtres et camarades, les philosophes, fussent en général exonérés de tout reproche et publie alors une *Apologie de la Philosophie contre ceux qui l'accusent des maux de la Révolution*.

La phrase clé de ce texte assez long est la suivante : « Les philosophes n'ont voulu ni faire tout ce qui a été fait, ni l'exécuter par les moyens qu'on a pris, ni l'achever en aussi peu de temps qu'on y a mis ».

En d'autres termes, un homme comme Morellet n'a pas eu à se convertir à la contre-révolution, car il n'avait jamais voulu la Révolution. Il avait voulu des réformes limitées et la plupart de ses intimes n'étaient nullement démocrates, mais comme lui élitistes. Ils avaient ensemble travaillé à améliorer et réformer l'Ancien Régime, ils n'avaient pas envisagé de l'abattre. Ils voulaient la tolérance religieuse, l'égalité civile, la liberté d'expression, une justice plus humaine, une monarchie dégagée du poids d'une cour futile et dispendieuse, tout cela pouvant être obtenu pacifiquement et progressivement. N'ayant jamais éprouvé aucune sympathie pour la Révolution, Morellet en particulier pouvait se laver les mains de ses exactions et, pour la combattre, n'avait eu à surmonter aucun état de conscience, car il ne la reconnaissait nullement comme étant sa progéniture. Se souvenant de ses études de logique, Morellet distinguait *post-hoc* de *propter hoc* : ce n'est pas parce qu'un

événement surgit postérieurement à un autre qu'il en est obligatoirement l'effet. Ce n'est pas parce que la Révolution a succédé à l'effort des Lumières que les Philosophes doivent supporter la responsabilité de ses erreurs.

Cette défense est partiellement valable et l'on conçoit fort bien que des hommes intelligents qui aspiraient à quelque chose qui ressemblait à ce que Louis XVIII octroiera aux Français par la Charte de 1814, on conçoit fort bien que ces hommes ne se soient jamais sentis solidaires des emballements, des extravagances, des démolitions effectuées par la Révolution. Jamais ses hommes ne furent complices du jusqu'au boutisme révolutionnaire de certains de leurs compagnons de route avec lesquels ils se sont brouillés à mort dès qu'ils ont compris leurs intentions.

Tout cela est en partie admissible. La Révolution a franchi des seuils intellectuels et moraux qu'ils n'ont jamais franchis et l'on comprend que Morellet ait pu jouer dans ses *Mémoires* la carte de la cohérence honorable et sensée de sa vie.

Et pourtant ! Et pourtant, même dans son cas, les objections affluent ! Nous n'en retiendrons qu'une. Il a dès le début des événements, eu en sincère exécution ce qu'il a nommé le « *tissu de crimes* » de la Révolution. On peut lui en donner acte, mais, quand on le voit, comme nous l'avons vu, invoquer lui-même son rôle de précurseur de cette Révolution, lorsqu'il se présente à la commune de Paris en septembre 93 afin d'obtenir un certificat de civisme, on se dit que cette version de sa vie était elle aussi plaidable. On se dit que son *post-hoc* pourrait fort bien être interprété comme un *propter hoc* et que ce contre-révolutionnaire, en général, on le reconnaît volontiers, si courageux, n'en avait pas moins été un pré-révolutionnaire ! Nous en resterons là sur son cas.

Nous nous sommes peut-être un peu trop attardé sur Morellet, mais le cas de Chénier est moins subtil.

D'une part sa présence en France durant la Révolution est fort courte. Il revient d'Angleterre en mai 90 et est décapité en juillet 94. D'autre part c'est encore un jeune homme (il est né en 62, alors que Morellet était de 27) et il n'a eu le temps ni de s'engourdir dans le confort de la réussite sociale, ni de s'embrouiller dans les complexités d'une longue existence. Avec lui, nous n'avons plus à faire à un vieil ecclésiastique à la fois agressif et mondain, courageux et rusé. Chénier est tout d'une pièce, c'est un jeune enthousiaste dont les sincérités et les répulsions sont simples et directes.

On en a un exemple en 88 dans une lettre qu'il écrit à son frère Marie-Joseph, lequel vient de composer sa tragédie de *Brutus et Cassius*. André lui dit quel culte passionné il nourrit lui-même pour les « *grands tyrannicides avec lesquels l'histoire l'a fait vivre* », le mépris aussi dans lequel il tient les « *peuples asservis qui ignorent tout ce qui les regarde, qui ne savent même pas qui les gouverne, aux yeux de qui cet ardent amour de la liberté est une passion chimérique* ».

La même horreur de l'Ancien Régime s'exprime dans l'un de ses projets de théâtre, une comédie qui promettait d'être assez faiblarde et qui se fût appelée « *La liberté* ». Là, il eut mis en scène le personnage de *Démos*, garroté de *liens* dénommés *tailles*, *corvées*, *gabelle*, et en face de lui, un seigneur furieux qu'on offrit à ce manant une jolie fille du village. L'aristocratie eut alors averti la jeune créature :

« *La belle enfant née en mon vasselage,*

J'ai, s'il-te-plait, sur toi droit de jambage ».

Il est triste que le grand Chénier soit ainsi descendu au niveau d'un Sylvain Maréchal, mais si le style de son ode sur le *Jeu de Paume* qui date de février 91 vise cette fois au sublime pindarique, elle ne développe guère de pensées plus originales que sa comédie.

A la veille du 'Serment', la France, selon lui :

Depuis plus de mille ans à soi-même inconnue, ignore encore qui elle est.

Devant une telle situation, la tâche du Tiers est titanisque :

Il doit tout voir, créer l'Etat, les lois, les mœurs.

Heureusement :

Le peuple est réveillé, le peuple est souverain.

Non moins heureusement :

La fière Egalité range tout sous ses lois.

Grâce à ce concours inespéré de circonstances, la France renaît,

Phoenix sorti vivant des cendres du tombeau.

Régénération d'un peuple, souveraineté de ce peuple, égalité des citoyens, démocratie, Chénier répète là le catéchisme courant du révolutionnaire moyen. Ce n'est pas du tout l'héritage de Voltaire qu'il n'aime pas et qu'il juge avoir été un courtisan à l'ancienne mode. C'est du Rousseau un peu simplifié car il méconnaît notamment la possibilité du recours à la dictature de la grande âme du Législateur, du Rousseau un peu trafiqué aussi pour les besoins pratiques, car il admet le système représentatif mais, élue au suffrage universel, l'Assemblée est l'interprète légitime de la souveraineté populaire, et tout ce qu'elle fait et fera jouit et jouira de la légitimité de cette source.

Deux dangers cependant guettaient cette œuvre de régénération, cette naissance d'un peuple nouveau. D'un côté un retour offensif des nostalgiques de l'ancienne société, individus toujours prêts à méchamment critiquer et, s'ils le pouvaient, à entraver l'œuvre de la Révolution. De l'autre côté l'action non moins néfaste des démagogues qui substituent leurs initiatives, leurs violences et leurs méfaits aux décisions légales et raisonnées de l'Assemblée. Il sont aussi néfastes que les contre-révolutionnaires, car comme eux, ils sabotent les institutions.

Chénier est encore ici proche de Rousseau, il déteste les partis, les corps intermédiaires, tout ce qui s'interpose entre la loi émanation de la Souveraineté du peuple et sa mise en œuvre, si j'ose dire, *sans histoire*, par le pouvoir exécutif.

Le devoir d'un bon citoyen est dès lors tout tracé, et ce qu'on peut appeler la politique de Chénier commence par se déployer sur deux fronts. Il condamne les extrêmes, tantôt les englobant dans la même réprobation, tantôt visant plus particulièrement celui qui pour le moment lui paraît le plus dangereux.

Dans son premier article qui parut en août 90, dans les *Mémoires de la Société de 1789*, les menées de ce qu'on pourrait appeler l'extrême gauche, lui semblaient plus redoutables que celles de l'autre bord : les émigrés ne demandaient qu'à rentrer s'ils étaient sûrs qu'on les laisserait tranquilles à leur retour ; les puissances européennes étaient moins prêtes à nous attaquer qu'on ne l'imaginait et, de toutes façons, si elles nous déclaraient la guerre, notre meilleure force serait faite de notre unité, laquelle ne pouvait qu'être affaiblie par l'anarchie qu'entretenaient des agitateurs des « brouillons faméliques » dont il laissait les noms dans le vague, mais parmi lesquels Camille Desmoulins se reconnut. Ces malheureux n'avaient aucun respect pour l'Assemblée ; ils diffamaient les meilleurs citoyens, ils osaient diffamer Bailly, Lafayette, Siéyès, Condorcet ! Il était temps que cela cessât, qu'on revint au respect des lois, qu'on se souvint qu'il « *n'est pas de liberté sans loi* », et qu'une forte *clameur publique* imposât le retour au bon sens. Chénier apparaît là plein de sentiments raisonnables. C'est un excellent garçon possédé d'un souci du bien-commun évidemment sincère et qui appelle naïvement de ses vœux la réconciliation des Français. Toute son analyse demeure pourtant floue et on se demande qui changera de conduite en prenant connaissance de ces souhaits pieux !..

Quelques mois plus tard, en avril 91, dans une nouvelle brochure dont le titre *Réflexions sur l'esprit de parti* traduisait toujours sa préoccupation dominante, cette fois s'il s'en prenait encore à l'extrême gauche, il s'en prenait plus longuement à la droite extrême, et se livrait notamment à une violente sortie contre Burke dont les « *Reflections on the Revolution in France* » étaient maintenant traduites et très lues. Chénier flétrit en Burke l'homme d'Ancien Régime dont le volume *gothique* contient un éloge provoquant des *préjugés*, et ose critiquer l'égalité devant la loi en prétendant qu'elle aboutira à *mettre le gouvernement dans les mains des portefaix*. Invoquant enfin la connaissance des choses anglaises que lui a données son récent séjour à Londres, Chénier affirme à ses lecteurs que Burke est un homme fini. Ses concitoyens le considèrent comme un « *arrogant sophiste* » et ne lui reconnaissent aucun autre talent que celui d'inventer des « *accusations atroces* » et « *vômir de basses injures* ». « Ceci doit être une allusion à la terrible campagne que menait Burke contre Warren Hastings, l'ancien gouverneur de l'Inde auquel il reprochait ses pillages et ses exactions. L'opinion anglaise n'était pas unanime à le suivre dans cette affaire. Les mérites de Hastings balançaient ses fautes et il sera finalement acquitté.

Sur ce, les publications de la *Société de 1789* ayant été interrompues, Chénier écrit maintenant au *Moniteur* et y commente notamment l'incident inattendu qui s'est produit le 31 mai à l'Assemblée. Ce jour là, fut lue en séance la lettre que lui avait adressée à l'abbé Raynal, le dernier des grands philosophes des Lumières, le dernier des glorieux précurseurs, personnage dont la gloire égalait presque celle de Voltaire et de Rousseau. Cette lettre provoqua une véritable stupeur, car Raynal s'y livrait à un réquisitoire en règle contre tout ce que, depuis deux ans, avait fait l'Assemblée. Il lui reprochait une « *fausse application* » de ses anciens enseignements, un comportement abominable envers le meilleur des rois qu'elle avait réduit à être « *outragé, menacé, dépouillé de toute autorité* ». Il n'hésitait pas à ajouter que l'Assemblée s'était elle-même laissée déposséder de ses pouvoirs au profit de « *clubs ou des hommes ignorants et grossiers osent prononcer sur toutes les questions politiques* ». Il n'était pas enfin jusqu'au texte sacré de la Déclaration des droits que Raynal ne critiquât, assurant que cette Déclaration avait « *répandu dans l'Empire français des germes nombreux de désorganisation et de désordre* ». Le pauvre Chénier avait été si bouleversé de cette algarade que son commentaire s'en ressent. Il n'a pas de peine à ressortir contre Raynal ses anciennes diatribes contre le despotisme et à l'opposer à lui-même, mais sur le fond il ne trouve pas grand chose à dire, et se rabat – comme le fait de son côté Robespierre – sur l'âge avancé du philosophe pour excuser ses tristes divagations.

Un mois plus tard, Louis XVI tente de s'enfuir et invoque pour justifier sa fuite à peu près les raisons mêmes qu'à l'avance avait énumérées Raynal. La crise politique est alors totale mais, quand on l'a à peu près colmatée, on espère que tout s'arrangera. L'Assemblée achève en effet la rédaction de la Constitution qu'elle donnera à la France. Chénier qui en commente le texte, jure que par ce texte tout sera sauvé : *la loi va parler pour ne plus se taire jamais*.

Dans son soulagement et sa joie, il jette alors sur le papier quelques vers de ce qui pourrait devenir un hymne à *la France libre*. Il y salue *Sièyes, père de la loi, père de la patrie... Riquetti, flambeau de l'éloquence* et, pour faire bonne mesure, Louis XVI lui-même, ce *Roi citoyen, l'idole de la France*.

Il ne lui reste plus qu'à inviter – à nouveau dans le *Moniteur* –, les Français à bien voter aux futures élections législatives. Qu'ils choisissent des hommes incorruptibles, *ardents pour le bien, passionnés pour la vérité et pour la justice*. Avec de tels élus la patrie sera *hors de danger*.

Lorsque la nouvelle assemblée commence ses travaux, Chénier s'aperçoit avec chagrin que tout au contraire recommence à se gâter. La France avait une belle constitution, elle eut dû être *hors de danger*, mais cette constitution fonctionne fort mal.

Alors que rien n'eut dû peser sur les décisions de l'Assemblée pour infléchir la volonté du peuple souverain dont elles devaient être le reflet, alors que le peuple souverain eut dû obéir aisément à ces décisions, car il n'obéissait ainsi qu'à lui-même, il n'en était rien. Un corps étranger bloquait et faussait le système. Chénier l'a maintenant identifié et, dès le 26 février 1792, le désigne nommément dans un article retentissant du *Journal de Paris* sous le titre ; *De la cause des désordres qui troublent la France et arrêtent l'établissement de la liberté*.

Ce corps qui bloque la machine politique et administrative n'est autre que le *Club des Jacobins*. Ce club porte officiellement le nom de *Société des amis de la Constitution*, mais ce titre est devenu un mensonge, car ses prétendus amis de la Constitution en sont « *les ennemis les plus acharnés* ».

Conscients des facilités que leur apporte cette première équivoque, les Jacobins ont érigé en système le mensonge des mots, et l'une de plus brillantes de leurs manipulations sémantiques est d'avoir réussi à réserver le nom de *peuple* à leurs seuls affidés. Ainsi, au lieu et à la place de l'immense masse de la population française qui se tait ou gémit et vaque à ses affaires, s'agitent, péorent, volent, tuent et, sans le moindre mandat, imposent leur autorité, des Clubistes qui sont « *effrontément appelés le peuple* » et auxquels par complicité ou lâcheté la plupart des journaux donnent en effet ce nom, comme ils leur réservent la qualité de *patriotes*. Il y a ainsi en France désormais deux peuples, le peuple en général dans sa diversité, et le petit peuple d'agitateurs qui seuls se nomment « *peuple* ». Comme le Club a créé des centaines de succursales à travers la France et dispose donc de relais avec lesquels sa maison - mère de Paris est en constante correspondance, « *ces sociétés se tenant toutes par la main forment une espèce de chaîne électrique autour de la France. Au même instant dans tous les recoins de l'Empire, elles s'agitent ensembles, poussent les mêmes cris, impriment les mêmes mouvements qu'elles n'avaient certes pas grand peine à prévoir d'avance* ». Ainsi se fabrique l'opinion et ainsi est atteint ce résultat qu'il est impossible *d'établir et d'affermir un gouvernement légal* à côté du gouvernement concurrent que forme le Club avec ses filiales.

Je n'insisterai pas sur la modernité de cette analyse. Elle saute aux yeux. Augustin Cochin la répétera au début de notre siècle et, les historiens qui constituent aujourd'hui le fer de lance des études révolutionnaires ayant rendu justice aux travaux de Cochin, Chénier se trouve leur ancêtre à tous.

En ce début de l'année 1792, il tient en tout cas les deux thèmes nouveaux de la campagne journalistique qu'il poursuivra aussi longtemps qu'il pourra se faire imprimer : démasquer le mensonge du langage jacobin – dénoncer l'incompatibilité de la dictature croissante des Clubs avec l'exercice de la liberté.

Il démasquera le système du mensonge à propos du triomphe accordé en avril 92 aux Suisses du régiment de Châteaueux. Ces soldats avaient en 90 pillé la caisse de leur régiment et tiré sur les gardes nationaux de Nancy chargés de les ramener à la raison. Certains des mutins avaient alors été exécutés et d'autres envoyés au bagne. Maintenant, ceux-ci ont été dûment amnistiés et une grande cérémonie est organisée à Paris en leur honneur, au cours de laquelle on les fait parader sur des chars à travers les rues de la capitale,

« *...Héros que jadis sur les bancs des galères*

Assit un arrêt outrageant,

Et qui n'ont égorgé que très peu de nos frères

Et volé que très peu d'argent ».

Vous reconnaissez l'Hymne *aux Suisses de Châteaueux*.

S'il dénonce la subversion verbale qui demeure une des armes majeures du jacobinisme, sans cesse Chénier continue de marteler son autre vérité que les Clubs forment un Etat contre l'Etat, mais bientôt il doit constater qu'ici la situation a évolué et est devenue plus grave encore. La pression de l'Etat de fait sur l'Etat de droit a acquis une telle force que ce dernier n'y résiste plus et s'aligne désormais sur les Jacobins. Au fur et à mesure que dans une tension croissante s'approche l'été de l'année 1792, la Convention n'est plus que leur agent d'exécution, elle s'est abandonnée « *aux brouillons qui la font servir d'instrument à leurs haines et à leurs projets*. Chénier en est accablé. Il en a, dit-il « *Honte pour la France* » et son accablement s'exprime le 10 juillet par l'article intitulé « *L'aveulement de l'Assemblée Nationale* ».

On comprend son désarroi.

C'était tout un pan de sa doctrine qui s'effondrait. Il avait de toutes ses forces voulu défendre le pouvoir législatif constitutionnel contre le pouvoir concurrent des Clubs, et voici que les Clubs l'avaient emporté et que l'Assemblée leur était asservie.

Que lui restait-il alors de ces anciennes certitudes ? Il lui restait encore sa foi en la souveraineté du peuple. Si l'on en arrive à douter que l'Assemblée soit sa fidèle mandataire, au moins doit-il être possible de le consulter directement et l'occasion décisive s'en présentera avec le procès du Roi. Ce procès est trop grave pour que son issue ne soit pas soumise au véritable souverain dont Louis XVI lui-même a reconnu la légitimité en acceptant la constitution.

Chénier qui rencontre fréquemment les défenseurs du Roi, leur sommet un projet d'appel en ce sens. Une autre lettre que la sienne sera lue sur le même thème à la Convention, mais il est assez émouvant de voir Chénier entré en politique comme un croyant passionné du dogme de la Souveraineté du Peuple, clôre son activité civique par un dernier appel à cette souveraineté, lequel d'ailleurs sera rejeté.

Alors pour lui tout paraît fini. Il se terre, se réfugie dans la douceur d'un amour fragile, se console en cisellant ses vieux poèmes, en en composant de nouveaux, en relisant ses chers Anciens. Il voudrait tout oublier de ce qui se passe autour de lui, mais les événements le poursuivent de tels spectacles d'horreur que, pour dire les choses crûment, il en arrive à ne plus croire à rien, et même à couvrir de sarcasmes ce qu'il a jadis tant aimé, ce pour quoi il s'est si courageusement battu.

La France ! Comment croire à la France, alors qu'elle se résigne dans l'immense majorité de son peuple à n'être qu'une *aveugle et stupide victime* !

La loi ! Comment croire à la loi lorsqu'on sait comment elle est faite et par qui, par *ces bourreaux barbouilleurs de lois* !

La souveraineté du peuple ! Comment croire au peuple alors qu'il se laisse tondre, conduire et égorger comme un *troupeau lâche et sans âme*, tandis que l'abominable faction qui le mène au songe qu'à l'accrocher, lui Chénier, *aux crocs sanglants du charnier populaire*.

Et comment croire encore à la souveraineté du peuple alors que Charlotte Corday fut seule à s'y conduire en homme et qu'il lui fait dire du haut de l'échafaud son mépris :

*D'un peuple servile et fécond en outrages
Et qui se croit alors et libre et souverain.*

Oui, Chénier ne croit plus à rien. Ou bien il attend la mort, ou bien il espère lui échapper, tantôt pour retrouver le charme et le sourire d'une femme, tantôt pour atteindre le jour où il pourra enfin se venger de tant de scélérats et sera là présent :

Pour cracher sur leurs noms, pour chanter leurs supplices.

C'est presque le dernier vers du dernier poème des Iambes et Sainte-Beuve pensait qu'il avait été écrit peu de temps avant que Chénier fût conduit au supplice.

Même si cette datation est discutable, ainsi s'achève en tout cas l'itinéraire d'un esprit droit que ses convictions démocratiques ont conduit à rejoindre la contre-Révolution.

Avec Joseph de Maistre nous quittons la France sans quitter la Révolution et changeons assez largement d'atmosphère. Son cas est d'ailleurs complexe et je ne hasarderai sur lui que quelques indications schématiques, vous renvoyant pour plus ample réflexion aux beaux travaux des spécialistes contemporains des études mestriennes et très particulièrement à ceux qui me paraissent excellents du Professeur Jean-Louis Darcel de l'Université de Savoie où l'on trouvera aussi toutes les indications bibliographiques souhaitables.

Joseph de Maistre naît à Chambéry en 1753 dans une Savoie qui forme alors avec le Piémont, le Conté de Nice et la Sardaigne le royaume dit de Sardaigne dont Turin est la capitale où généralement réside le Souverain. Le père de Joseph de Maistre deviendra second Président du Sénat de Savoie, ce corps étant l'équivalent des Parlements français de l'Ancien Régime. Joseph de Maistre sera à son tour magistrat. Il entrera dans la carrière judiciaire en 1774 et ne deviendra membre du Sénat (c'est à dire conseiller au Parlement) qu'en 1788. Alors que son père est un personnage considérable et influent, l'avancement du jeune homme qui met quatorze ans à devenir sénateur paraît fort lent pour l'époque.

Comment expliquer cette lenteur ? La réponse est que Joseph de Maistre n'était pas bien vu par le gouvernement de Turin et ne le sera jamais.

Il avait certainement à ses débuts tenu des propos malheureux. Il étouffait à Chambéry et dans une lettre à son ami Costa de Beauregard, s'y décrivait « *aplati par l'énorme poids du rien* ». Vingt ans plus tard encore, en Russie, se souvenant du temps où il était enfermé dans sa petite chambre de jeune homme au milieu de ses dossiers de procès, il se rappelait s'être parfois écrié : « *Suis-je donc condamné à vivre et à mourir ici comme une huître attachée à son rocher ?* » Alors, pour se débonder, il se moquait des uns et des autres, et notamment des militaires piémontais qui parlaient français avec un accent ridicule ; plus grave encore, il critiquait publiquement la gérontocratie qui sévissait dans l'administration sarde. Tout cela était noté en haut-lieu et faisait mauvais effet. Joseph de Maistre a lui-même signalé la méprise que commettaient les autorités du royaume : « *Le gouvernement, a-t-il écrit, eut le très grand malheur de confondre les mécontents avec les démocrates* ». (*Lettre d'un royaliste savoisien*).

A la même époque il était aussi franc-maçon. Evidemment le cas était fréquent, mais, avec son petit groupe d'intimes, il avait changé d'obédience, passé d'une obédience mondaine à une obédience plus mystérieuse, plus hiérarchisée dont il devint un grand dignitaire. Qu'une telle activité ne fût pas bien vue à Turin, est attestée par une anecdote que rapportera son fils : « *Lorsque l'orage révolutionnaire commença à gronder en France et à remuer sourdement les pays limitrophes* »,

Joseph de Maistre fut député par sa Loge « pour porter au Roi la parole d'honneur de tous les membres qu'ils ne s'assembleraient plus ». Il paraît que ce fut une autre personne que lui qui fut chargée de cette démarche, mais il n'en reste pas moins certain que le gouvernement de Turin s'inquiétait d'activités auxquelles Joseph de Maistre s'adonnait et que celui-ci a de ce fait traîné, durant toute sa carrière de fonctionnaire sarde, un dossier dont il ignorait le contenu et n'est jamais arrivé à se débarrasser. Ainsi n'est-il jamais parvenu non plus aux grands emplois que son ambition envisageait et auxquels ses talents eussent dû le destiner. En 1804 encore, il sait, et l'écrit, qu'on le considère comme *jacobin*. Tout homme qui déplaçait sous Louis XIV était janséniste, « aujourd'hui on est jacobin », et il est considéré comme tel. En 1806, on le verra revenir à la question, car il ne comprend toujours pas ce qui lui est arrivé : « Ne pouvant en accuser mes actions, j'en accuse mon caractère ou des circonstances fatales sur lesquelles je ne puis rien ».

Mais y eut-il vraiment méprise du gouvernement de Turin sur ses idées et sur ses sentiments ?

Certains des chercheurs qui se sont penchés sur sa vie n'en sont pas persuadés. Ils estiment que jusqu'à la fin de l'année 1790, Joseph de Maistre fut plutôt un sympathisant qu'un adversaire de notre Révolution et des changements qu'elle véhiculait.

Je donnerai des arguments de ces chercheurs un exemple assez pittoresque.

Une émeute dirigée contre des émigrés français dont la présence faisait renchérir la prise des denrées se produisit à Montmélian le 16 mai 1790. Une brochure fut alors publiée sur cet incident sous le titre : *Lettre de M... à M. le comte de... au sujet de l'insurrection arrivée à Montmélian etc...*

La lettre en question est sévère pour les émeutiers et hostile à tout ce qui est révolutionnaire en général. Il existe de ce document un exemplaire à la bibliothèque de Chambéry dont le texte imprimé est annoté de commentaires manuscrits qui en prennent le contrepied. On attribuait généralement la lettre imprimée à Joseph de Maistre et les commentaires manuscrits à son ami Costa de Beauregard. Un spécialiste des études maistriennes, M. Jean Nicolas, a cependant examiné de près cet exemplaire de Chambéry et en a conclu que les noms de l'auteur et du commentateur devaient être intervertis. L'auteur hostile aux émeutiers serait en fait Costa et le commentateur qui le reprend vertement serait Maistre. L'étude de M. Nicolas a paru en 1971 dans les *Annales historiques de la Révolution française*. Si on en admet la conclusion, elle change évidemment l'idée que l'on doit se faire de la position de Joseph de Maistre à l'époque. Il aurait été un libéral, indulgent pour les révolutionnaires, tandis que son ami Costa aurait été le méchant réactionnaire.

Je suis naturellement hors d'état de trancher ce problème de graphologie, non plus que de discuter d'autres faits épars qui viennent conforter la thèse de M. Nicolas. Ce qui me paraît cependant aller dans un autre sens et même probablement l'imposer, est ce qu'on sait par ailleurs de la pensée de Maistre à cette époque, telle qu'il l'a exprimée dans les écrits qu'il avait déjà publiés et aussi dans certains de ses inédits.

Ces textes sont les suivants : *Eloge de Victor-Amédée III (1777)*, *Discours sur la vertu (même date)*, *Discours sur le caractère extérieur du magistrat (1784)*. Quant aux deux mémoires qui étaient restés inédits, l'un portait sur la *vénalité des charges*, l'autre sur les *Parlements de France*, et tous deux étaient datés de 1788.

On retire de ces écrits des conclusions assez cohérentes.

Joseph de Maistre se fait la plus haute idée du rôle du magistrat dans la Cité. Le magistrat doit servir de sage conseiller au Souverain, il doit être religieux, manifester sensibilité, courage, fermeté, et ses vertus doivent devenir chez lui un

telle habitude que rien ne puisse le détourner de son devoir et que, devant les avalanches sociales, il soit comme l'arbre, « *le chêne inflexible, le sapin merveilleux qui arrêtent le torrent ou qui en divisent l'effort* ».

Ainsi la puissance monarchique se trouvera-t-elle équilibrée par la présence à ses côtés d'un contrepoids judiciaire dont l'indépendance est particulièrement bien assurée par le système de la vénalité des charges. Propriétaire de sa charge, le juge inamovible peut régler de nombreux problèmes sans compromettre le pouvoir royal qu'il libère de soucis inutiles, tandis que l'indépendance qu'il tire de son inamovibilité lui permet de rappeler au Prince les limites de son pouvoir, s'il tente de les outrepasser. Les Parlements jouent ce rôle dans la Monarchie française. Ils y ont pratiquement remplacés les Etats Généraux trop intermittents et dont la convocation dépendait du Souverain. Ils ont été ainsi des Etats « *au petit pied* » et leur bienfaisance fut presque comparable à celle des Chambres anglaises.

Il n'y a pas de doute qu'avec de telles pensées Joseph de Maistre se soit trouvé en porte à faux par rapport au gouvernement de Turin imbu des doctrines du despotisme éclairé, mais ses pensées n'étaient nullement pour autant celles des révolutionnaires français.

Monarchiste convaincu et profondément loyal envers son Souverain, Maistre loin d'être démocrate était aristocrate. En tant que tel, il se méfiait du dérapage absolutiste et étatiste de la monarchie sarde comme de la plupart des monarchies européennes. Il croyait à la vertu des anciennes institutions telles qu'elles avaient existé selon lui avant ces dérapages.

De tels sentiments étaient répandus en France dans le monde de la magistrature. Ils devaient l'être aussi en Savoie dans le même milieu, mais le professeur Darcel n'hésite pas à les qualifier d'*atypiques* par rapport au mouvement général de l'opinion, et l'on comprend ainsi la méprise dont son gouvernement s'est rendu coupable à l'endroit de Joseph de Maistre.

Celui-ci donnera bientôt d'ailleurs une preuve éclatante de son rejet de la Révolution. Lorsqu'en septembre 1792, la Savoie est envahie par les troupes françaises, il est le seul des membres du Sénat de Savoie présents à Chambéry qui décide de s'exiler sur le champ. Il expédie sa femme enceinte et ses enfants à Aoste et les rejoint deux jours plus tard. Il laisse derrière lui tous ses biens, toutes ses ressources, mais n'a pas voulu désertier son Roi !

En fait les choses ne se sont pas passées aussi simplement, car trois mois après être parti... il sera rentré. Profitant d'un voyage qu'il fait à Turin auprès de son gouvernement, sa femme qui tient à accoucher à Chambéry y est revenue et Joseph de Maistre n'a plus qu'à la rejoindre, poussé d'ailleurs à ce retour par son Roi lui-même lequel n'a qu'une idée en tête : que les nobles savoyards dégagent le terrain et retournent donc chez eux pour essayer de sauver leurs biens que la Révolution veut confisquer ; ce sera beaucoup plus utile que de rester au Piémont. Joseph de Maistre fait alors pendant six semaines l'apprentissage du Chambéry révolutionnaire. C'est intenable, il doit monter toute une journée la garde à la Maison Commune avec une cocarde tricolore sur son chapeau, et n'a plus qu'une idée c'est de repartir. Dès que sa femme a accouché de sa seconde fille, c'est ce qu'il fait, il quitte à nouveau Chambéry le 22 février 93 et cette fois pour de bon. Son gouvernement ne lui en saura aucun gré, mais : Je l'ai fait, dira-t-il plus tard, « *pour me contenter moi-même* ».

Confirmant son premier mouvement, cette seconde décision exprime bien les convictions profondes qu'ont mûries en lui son éducation, ses réflexions, son métier. La Révolution n'a été que la révélatrice des options intimes dont sa personnalité était faite.

Nous aurions pu examiner d'autres cas mais ceux que nous avons retenus nous indiquent déjà, sur le plan des idées, trois des voies qu'ont suivies certains des contemporains de la Révolution pour s'en déclarer adversaires.

Le plus âgé, le réformateur modéré Morellet, aspirait à quelque chose qui ressemblât à ce qu'octroiera aux Français la Charte de 1814, et le jusqu'au-boutisme des révolutionnaires fourvoyés dans une tout autre direction ne lui paraît que criminelle folie. Le démocrate André Chénier est indigné jusqu'à la fureur du mépris dont témoignent les hommes qui forment l'aile marchante de la Révolution pour la transparence démocratique essentielle à la légitimité des institutions nouvelles. Enfin le magistrat d'Ancien régime, Joseph de Maistre, attend le salut d'un retour au passé et cette attente est en totale contradiction avec le dessein révolutionnaire.
